



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Pacific Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B.C.  
V8W 3X4  
Bid Fax: (250) 363-3344

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)  
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada -  
Pacific Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B. C.  
V8W 3X4

<b>Title - Sujet</b> Tableaux commande génératrices dies		
Solicitation No. - N° de l'invitation F1705-170158/A	Date 2018-05-24	
Client Reference No. - N° de référence du client F1705-170158	Amendment No. - N° modif. 001	
File No. - N° de dossier VIC-7-40201 (246)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$VIC-246-7511		
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> Date de la demande de l'offre à commandes originale		2018-05-17
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-06-07</b>		Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kobenter, Hélène	Buyer Id - Id de l'acheteur vic246	
Telephone No. - N° de téléphone (250) 508-7491 ( )	FAX No. - N° de FAX (250) 363-3344	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>		
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>		
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

Acknowledgement copy required Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/> Yes - Oui	<input type="checkbox"/> No - Non
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

Solicitation No. - N° de l'invitation

F1705-170158/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F1705-170158

Amd. No. - N° de la modif.

**001**

File No. - N° du dossier

VIC-7-40201

Buyer ID - Id de l'acheteur

VIC246

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Modification N° 001 émise pour modifier le document d'appel d'offres susmentionné comme suit :**

**SOUS L'ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DU BESOIN**

**Supprimer tel qu'indiqué**

**Insérer/remplacer par :**

**ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DU BESOIN**

**1.0 Contexte**

La Garde côtière canadienne exploite un certain nombre de sites distants actuellement alimentés par des génératrices diesel. Dans le cadre de mises à niveau de la production d'énergie du site et du développement de nouveaux sites, la Garde côtière a une exigence pour les tableaux de commande du moteur de ces génératrices. Les systèmes d'alimentation types de ces sites se composent de deux génératrices diesel selon une configuration de génératrice principale et de génératrice de secours, d'un onduleur équipé d'un banc de batteries et d'une source d'énergie renouvelable sous la forme de panneaux photovoltaïques ou d'éoliennes.

**2.0 Exigences obligatoires**

Le tableau de commande du moteur doit répondre à toutes les exigences énumérées ci-dessous. L'entrepreneur doit également offrir les services de soutien technique détaillés ci-dessous pour l'équipement fourni.

**Instructions importantes aux offrants pour compléter leur offre technique**

*Les offrants doivent démontrer leur conformité aux exigences techniques minimales obligatoires énoncées dans cette section en fournissant de l'information substantielle complète et détaillée qui décrit la façon dont chaque exigence technique minimale obligatoire est respectée.*

*Les offrants doivent fournir avec leur offre technique, un document indiquant clairement à quel endroit se trouve l'information substantielle pour chacune des sections ci-dessous.*

*Afin de faciliter l'évaluation de l'offre, le Canada demande que les offrants reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les offrants peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.*

*Les réponses indiquant « conformité », « est conforme », « oui » ou des réponses positives de ce type sans documentation substantielle ou justifiant la conformité seront considérées non conformes et aucune autre évaluation de la soumission ne sera effectuée.*

*Les offres ne respectant pas les instructions et critères techniques obligatoires mentionnés dans la présente seront déclarées irrecevables et seront rejetées.*

*Exemple de tableau illustrant un plan d'ensemble pour une offre technique qui démontre la conformité à chaque exigence obligatoire :*

<b>Article</b>	<b>Exigences techniques minimales obligatoires</b>	<b>Critère rempli? Oui/Non</b>	<b>Référence au matériel fourni pour étayer l'affirmation</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

F1705-170158/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F1705-170158

Amd. No. - N° de la modif.

**001**

File No. - N° du dossier

VIC-7-40201

Buyer ID - Id de l'acheteur

**VIC246**

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>Article</b>	<b>Exigences techniques minimales obligatoires</b>	<b>Critère rempli? Oui/Non</b>	<b>Référence au matériel fourni pour étayer l'affirmation</b>
xx.xx.x	<i>Doit avoir un degré de précision de y,yyy"</i>	Oui	<i>Voir la page 3 de la brochure fournie.</i>

N° du critère obligatoire	Description	Critère respecté? Oui/Non	Commentaires de l'évaluateur
<b>2.1</b> <b>Exigences générales</b> <b>Le tableau de commande du moteur doit</b>			L'offrant doit préciser comment il répond au critère obligatoire, et il doit renvoyer à la section de son offre technique qui présente clairement l'information démontrant cette conformité
2.1.1	Inclure un commutateur de transfert automatique (ATS) et des contrôleurs de moteur adaptés à la commande et à la surveillance de deux génératrices diesel dans une configuration de génératrice principale et de génératrice de secours.		
2.1.2	Convenir à une utilisation avec les moteurs et alternateurs suivants :		
2.1.2.1	Deutz D914, anglais (disponible uniquement en anglais): <a href="https://www.deutz.com/fileadmin/contents/com/engines/baumaschinen/en/D_914_Mobile_machinery_EN.pdf">https://www.deutz.com/fileadmin/contents/com/engines/baumaschinen/en/D_914_Mobile_machinery_EN.pdf</a> (disponible uniquement en anglais)		
2.1.2.2	Hatz 1D50 et 1D90, français : <a href="http://www.hatz-diesel.com/fileadmin/user_upload/hatz-diesel.com/Datenblaetter/Hatz_data_sheet_D-series_2018-03_fr_70252945.pdf">http://www.hatz-diesel.com/fileadmin/user_upload/hatz-diesel.com/Datenblaetter/Hatz_data_sheet_D-series_2018-03_fr_70252945.pdf</a>		
2.1.2.3	Stamford P1044F, anglais (disponible uniquement en anglais): <a href="https://stamford-avk.com/sites/default/files/literature/all/P1044F-311-1P-TD-EN_Rev_A.pdf">https://stamford-avk.com/sites/default/files/literature/all/P1044F-311-1P-TD-EN_Rev_A.pdf</a>		
2.1.2.4	Stamford UCI224E, anglais (disponible uniquement en anglais): <a href="https://stamford-avk.com/sites/default/files/literature/all/UCI224E-311-1P-TD-EN_Rev_A.pdf">https://stamford-avk.com/sites/default/files/literature/all/UCI224E-311-1P-TD-EN_Rev_A.pdf</a>		

N° du critère obligatoire	Description	Critère respecté? Oui/Non	Commentaires de l'évaluateur
2.1.2.5	Mecc Alte LT3N, anglais (disponible uniquement en anglais): <a href="http://www.meccalte.com/downloads/LT3N_4pole.pdf">http://www.meccalte.com/downloads/LT3N_4pole.pdf</a> Manuel du Mecc Alte LT3N, anglais/français: <a href="http://www.meccalte.com/downloads/LT3N_rev07_9513_019069.pdf">http://www.meccalte.com/downloads/LT3N_rev07_9513_019069.pdf</a>		L'offrant doit préciser comment il répond au critère obligatoire, et il doit renvoyer à la section de son offre technique qui présente clairement l'information démontrant cette conformité
2.1.3	Fournir les fonctions de commande suivantes :		
2.1.3.1	La génératrice automatique démarre et arrête selon la surveillance de deux contacts secs externes fournis par la GCC.		
<b>2.1.3.2</b>	<b>Fonctionnalité décrite-dans-le-texte-explicatif-joint sur le tableau de commande du moteur. <del>DELETED</del></b>		
2.1.3.3	Démarrage et arrêt manuel de la génératrice à partir du tableau de commande du moteur.		
2.1.3.4	Démarrage et arrêt à distance de la génératrice à partir de l'interface homme-machine (IHM) distante.		
2.1.3.5	Sélection manuelle de la génératrice A ou B sur le tableau de commande du moteur.		
2.1.3.6	Sélection à distance de la génératrice A ou B à partir de l'IHM distante		
2.1.3.7	Transfert automatique vers la génératrice de secours en cas de panne de la génératrice principale.		
2.1.3.8	La génératrice automatique s'arrête dès réception du signal provenant du système d'extinction des incendies.		
2.1.3.9	Arrêt de la génératrice désactivée pendant 8 heures après l'heure de début. La minuterie doit être ajustable sur une plage de 0 à 24 heures.		
2.1.3.10	Sélection manuelle du mode de commande local ou distant sur le tableau de commande du moteur.		
<b>2.2</b>	<b>Spécifications du contrôleur</b> <b>Le contrôleur doit comprendre les caractéristiques suivantes :</b>		

N° du critère obligatoire	Description	Critère respecté? Oui/Non	Commentaires de l'évaluateur
2.2.1	Fonctionnalités de l'automate programmable.		L'offrant doit préciser comment il répond au critère obligatoire, et il doit renvoyer à la section de son offre technique qui présente clairement l'information démontrant cette conformité
2.2.2	Commande redondante et dédiée de l'alimentation principale pour chaque génératrice.		
2.2.3	Paramètres de contrôle réglables à partir d'un PC (ordinateur personnel) et de l'écran ACL/la plaque du contrôleur.		
2.2.4	Diagnostics par microprocesseur.		
2.2.5	Minimum de 3 ensembles de contacts de rechange NO (normalement ouvert) et NC (normalement fermé) à l'usage du client sur chaque contacteur.		
2.2.6	Régulation de tension et du facteur de puissance par régulation automatique de la tension		
2.2.7	Fonctions de mise en température et refroidissement du moteur		
2.2.8	Tentatives ajustables de démarrage		
2.2.9	Horloge en temps réel		
2.2.10	Écran ACL		
<b>2.3</b>	<b>Caractéristiques électriques</b> <b>Le tableau de commande du moteur doit être conçu pour les spécifications suivantes :</b>		
2.3.1	Tension de la génératrice : 120/240 V, monophasé, trois câbles à 60 Hz		
2.3.2	Charge du système : jusqu'à 25 kW		
2.3.3	Tension du tableau de commande du moteur : 12 Vcc.		
2.3.4	Capacité du commutateur de transfert : 200 A		
<b>2.4</b>	<b>Exigences relatives à l'interface à distance</b> Les fonctionnalités de commande et de surveillance hors site par l'IMM distante doivent être fournies pour répondre aux spécifications suivantes :		

N° du critère obligatoire	Description	Critère respecté? Oui/Non	Commentaires de l'évaluateur
2.4.1	L'IHM doit fournir les mêmes fonctionnalités que le tableau de commande du moteur sur place, y compris : l'état du système, la surveillance des paramètres, la commande de la génératrice, l'historique des événements, les avertissements et les alarmes.		L'offrant doit préciser comment il répond au critère obligatoire, et il doit renvoyer à la section de son offre technique qui présente clairement l'information démontrant cette conformité
2.4.2	Doit prendre en charge la surveillance et la commande à distance à la fois à partir de la base de la Garde côtière de Seal Cove, à Prince Rupert, et de la base de la Garde côtière de Victoria.		
2.4.4	Les licences logicielles nécessaires pour soutenir la surveillance et la commande à distance doivent être fournies.		
2.5	<b>Exigences relatives aux alarmes et à la surveillance Le tableau de commande du moteur doit fournir les alarmes et la surveillance énumérées ci-dessous :</b>		
2.5.1	Doit offrir l'affichage des avertissements, des alarmes et des paramètres du moteur sur l'écran ACL du panneau avant du tableau de commande du moteur ainsi que sur l'IHM distante.		
2.5.2	Doit fournir les alarmes de panne du moteur communiquées via le protocole SNMP aux logiciels de surveillance de site génériques de la GCC. À noter qu'il s'agit d'un système existant distinct de l'interface distante détaillée à la section 2.4.		
2.5.3	Doit fournir l'historique des événements avec des valeurs stockées personnalisables et un minimum de 500 enregistrements.		
2.5.4	Doit prendre en charge la surveillance des paramètres suivants de la génératrice :		
2.5.4.1	Tension		
2.5.4.1	Fréquence		
2.5.4.1	Courant		

N° du critère obligatoire	Description	Critère respecté? Oui/Non	L'offrant doit préciser comment il répond au critère obligatoire, et il doit renvoyer à la section de son offre technique qui présente clairement l'information démontrant cette conformité	Commentaires de l'évaluateur
2.5.4.1	Facteur de puissance			
2.5.4.1	kV/N			
2.5.4.1	kV/A			
2.5.4.1	kV/Ar			
2.5.4.1	kVWh			
2.5.4.1	mesure de la vitesse par le capteur magnétique			
2.5.4.1	mesure de la pression d'huile			
2.5.4.1	mesure de température du liquide de refroidissement			
2.5.4.1	mesure de tension de la batterie			
2.5.4.1	mesure du niveau de carburant			
2.5.4.1	compteur des heures de marche			
2.5.5	Les protections et alarmes de la génératrice doivent inclure :			
2.5.4.1	protection de la tension et de la fréquence			
2.5.4.2	protection contre les surintensités			
2.5.4.3	protection contre les courts-circuits			
2.5.4.4	protection de surcharge			
2.5.4.5	protection contre les défauts à la terre			
2.5.4.6	protection contre la rotation de phase et de l'ordre de phase			
2.5.4.7	protection contre le dépassement de vitesse			
2.5.4.8	alarme/arrêt de pression d'huile			
2.5.4.9	alarme/arrêt de température et de refroidissement			
2.5.4.10	alarme de batterie faible			
2.5.4.11	alarme de niveau de carburant bas			
2.5.4.12	alarme/arrêt de sous-tension/surtension de la génératrice			
2.5.4.13	alarme/arrêt de sous-fréquence/surfréquence de la génératrice			
2.5.4.14	alarme/arrêt de surintensité			

N° du critère obligatoire	Description	Critère respecté? Oui/Non	Commentaires de l'évaluateur
<b>2.6</b>	<b>Exigences en matière de communication</b> Le tableau de commande du moteur doit comprendre les éléments suivants : 2.6.1 Fonctionnalités SNMP 2.6.2 Capacité de communication réseau TCP/IP et interface série 2.6.3 Interface RS232/RS485 avec prise en charge Modbus 2.6.4 Compatibilité SCADA 2.6.5 Interface secondaire RS232/RS485 isolée 2.6.6 Interface USB esclave <b>2.6.7</b> Prise en charge de modèle analogique/ <b>GMS GSM</b> RNIIS/AMRC 2.6.8 Messages SMS 2.6.9 Interface Modbus de l'unité de commande électronique (ECU)		L'offrant doit préciser comment il répond au critère obligatoire, et il doit renvoyer à la section de son offre technique qui présente clairement l'information démontrant cette conformité
<b>2.7</b>	<b>Exigences physiques</b> Le tableau de commande du moteur doit satisfaire aux exigences physiques suivantes : 2.7.1 Affichage de l'écran ACL numérique avec résolution minimum de 128 x 64 pixels 2.7.2 Tous les composants logés dans un seul boîtier NEMA 1 pour le montage à l'intérieur <b>2.7.3</b> Dimensions maximales du boîtier : <b>91-cm-de-hauteur x 76-cm-largeur x 30-cm-de-profondeur 110cm de hauteur x 78cm de largeur x 32cm de profondeur</b>		
2.7.4	Boutons poussoirs rouges d'arrêt d'urgence de la génératrice A et de la génératrice B montés sur l'avant du boîtier.		
2.7.5	Les sélecteurs montés à l'avant du boîtier doivent comprendre : 2.7.5.1 Sélecteur de commande locale ou à distance		

N° du critère obligatoire	Description	Critère respecté? Oui/Non	Commentaires de l'évaluateur
2.7.5.2 Sélecteur de l'alimentation principale de la génératrice A/B		L'offrant doit préciser comment il répond au critère obligatoire, et il doit renvoyer à la section de son offre technique qui présente clairement l'information démontrant cette conformité	
2.7.5.3 Interrupteur marche/arrêt du tableau de commande de moteur			
2.7.6 Les voyants à DEL montés sur l'avant du boîtier doivent inclure :			
2.7.6.1 Fonctionnement du mode de commande local			
2.7.6.2 Fonctionnement du mode de commande à distance			
2.7.6.3 Fonctionnement de la génératrice A			
2.7.6.4 Fonctionnement de la génératrice B			
<b>2.8 Soutien technique</b>	L'offrant doit fournir des services de soutien technique normaux et d'urgence par téléphone, par courriel et sur place selon les besoins, comme suit :	Toute assistance technique doit être fournie par des représentants mobiles de réparation (RMR) munis d'une certification à jour valide du fabricant de l'équipement d'origine (FEO) pour l'exploitation, l'entretien, l'échec, l'enquête de défaillance et la réparation des produits offerts.	L'autorité technique de la GCC se réserve le droit de vérifier la conformité à tout moment pendant la période de l'offre à commandes.

N° du critère obligatoire	Description	Critère respecté? Oui/Non	Commentaires de l'évaluateur
2.8.2	<p>Soutien technique normal :</p> <p>Par téléphone et par courriel : de 8 h à 16 h, heure du Pacifique (du lundi au vendredi, à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés observés au Canada). Le RMR doit répondre dans un délai de trois (3) heures à compter de la réception de la demande.</p> <p>Sur place : de 8 h à 16 h, heure du Pacifique (du lundi au vendredi, à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés observés au Canada). Le RMR doit répondre dans un délai de trois (3) heures à compter de la réception de la demande par téléphone ou par courriel et il doit arriver sur place comme mutuellement négocié entre la GCC et l'offrant.</p>	<p>L'offrant doit préciser comment il répond au critère obligatoire, et il doit renvoyer à la section de son offre technique qui présente clairement l'information démontrant cette conformité</p>	
2.8.3	<p>Soutien technique d'urgence :</p> <p>24 heures par jour, sept (7) jours par semaine (y compris les jours fériés observés au Canada). Le RMR doit répondre dans un délai d'une (1) heure à compter de la réception de la demande, et il doit arriver sur place dans un délai de quatre (4) heures à compter de la réception de la première demande par téléphone ou par courriel.</p>		
2.9	<p><b>Exigences relatives à la documentation</b></p> <p>La documentation suivante doit être fournie à l'autorité technique pour le tableau de commande du moteur. Sauf mention contraire dans les présentes, tous les documents doivent être fournis en version électronique au format.pdf en anglais dès la livraison de la première unité de commande à la suite d'une commande subséquente à l'offre à commandes :</p>		
2.9.1	Manuel d'installation – Deux (2) copies électroniques		
2.9.2	Manuel d'utilisation – Deux (2) copies électroniques		

N° du critère obligatoire	Description	Critère respecté? Oui/Non	Commentaires de l'évaluateur
2.9.3	Dans les trois (3) semaines suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes, et avant la fabrication, l'offrant doit présenter une (1) copie électronique des dessins de conception du tableau de commande à l'autorité technique de la GCC aux fins d'examen et d'approbation. Tous les coûts associés à ce processus doivent être inclus dans le tarif du tableau de commande présenté dans le tableau B.1 de l'annexe B.	L'offrant doit préciser comment il répond au critère obligatoire, et il doit renvoyer à la section de son offre technique qui présente clairement l'information démontrant cette conformité	
2.9.4	Manuel d'entretien avec les dessins de composant comprenant au moins la liste des numéros de pièce de tous les composants du tableau de commande et les schémas de câblage des composants aux fins de dépannage et de remplacement par les employés qualifiés de la Garde côtière. – Deux (2) copies électroniques		
2.9.5	Programme de l'automate programmable en format adapté pour le téléchargement. Fournir un document qui définit les entrées, les sorties et les relais internes – Deux (2) copies électroniques		
<b>2.10</b>	<b>Exigences de livraison</b>		
2.10.1	L'offrant doit livrer les tableaux de commande à destination dans les _____ semaines (comme spécifié par l'offrant dans son offre financière à l'Annexe B - Base de paiement) à compter de la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes et selon l'approbation par la GCC des dessins de conception du tableau de commande conformément au critère 2.9.3		

N° du critère obligatoire	Description	Critère respecté? Oui/Non	Commentaires de l'évaluateur
2.10.2	<p>L'offrant doit prendre en charge les points de livraison suivants :</p> <p>Base de la GCC de Victoria, Victoria (Colombie-Britannique); et</p> <p>Base de la GCC de Seal Cove à Prince Rupert (C.-B.)</p> <p>Ensuite, la livraison et le transport aux sites distants seront la responsabilité de la GCC</p>	<p>L'offrant doit préciser comment il répond au critère obligatoire, et il doit renvoyer à la section de son offre technique qui présente clairement l'information démontrant cette conformité</p>	
2.11	<p><b>Qualifications de l'offrant</b></p> <p>L'offrant doit démontrer son expérience en approvisionnement, en livraison et en fourniture de services après-vente pour les tableaux de commande de moteur comme suit :</p>	<p>L'offrant doit présenter les détails d'au moins deux (2) projets similaires réalisés au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Chaque projet doit comprendre les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Description et application du projet;</li> <li>b) Nom du FEO, marque et modèle du produit fourni;</li> <li>c) Dates du projet;</li> <li>d) Les coordonnées de l'utilisateur final avec qui le Canada peut communiquer, le cas échéant, afin de valider les renseignements fournis par l'offrant dans son offre.</li> </ul>	
2.11.1			

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F1705-170158/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F1705-170158

Amd. No. - N° de la modif.  
**001**  
File No. - N° du dossier  
VIC-7-40201

Buyer ID - Id de l'acheteur  
VIC246  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° du critère obligatoire	Description	Critère respecté? Oui/Non	Commentaires de l'évaluateur
2.11.1.1	Référence n° 1 du projet		L'offrant doit préciser comment il répond au critère obligatoire, et il doit renvoyer à la section de son offre technique qui présente clairement l'information démontrant cette conformité
2.11.1.1	Référence n° 2 du projet		
2.11.2	Tableau de commande offert (l'offre doit préciser) :		Fabricant de l'équipement d'origine : _____ Marque : _____ Modèle : _____
2.12	<b>Exigences en matière de garantie :</b>		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F1705-170158/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F1705-170158

Amd. No. - N° de la modif.  
**001**  
File No. - N° du dossier  
VIC-7-40201

Buyer ID - Id de l'acheteur  
VIC246  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N° du critère obligatoire	Description	Critère respecté? Oui/Non	L'offrant doit préciser comment il répond au critère obligatoire, et il doit renvoyer à la section de son offre technique qui présente clairement l'information démontrant cette conformité	Commentaires de l'évaluateur
2.12.1	L'offrant doit garantir tous les tableaux de commande, le matériel et les logiciels fournis dans le cadre de l'offre à commandes pour un minimum de douze (12) mois à compter de la date de livraison ou de la date d'acceptation totale, selon la plus tardive, conformément aux Clauses et conditions uniformisées décrites dans la section 7.2 de la partie B de l'offre à commandes			

Solicitation No. - N° de l'invitation

F1705-170158/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F1705-170158

Amd. No. - N° de la modif.

**001**

File No. - N° du dossier

VIC-7-40201

Buyer ID - Id de l'acheteur

**VIC246**

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 1.0 Remote Sites

Nom du site	Coordonnées	
Baie Alert	50 35 13,2 N	126 55 28,7 O
Amphitrite Point	48 55 21,5 N	125 32 28,8 O
Île Annacis	49 11 36,0 N	122 55 7,3 O
Bras de mer Barry	52 34 34,1 N	131 45 12,2 O
Île Bowen	49 20 40,6 N	123 23 17,1 O
Calvert	51 35 24,7 N	128 00 45,3 O
Cap Beale	48 47 11,3 N	125 12 55,8 O
Cap Lazo	49 42 22,3 N	124 51 46,6 O
Carmanah	48 36 41,4 N	124 45 4,8 O
Cumshewa	53 09 29,8 N	131 59 54,7 O
Île Digby	54 18 1,9 N	130 26 44,7 O
Discovery	50 19 25,4 N	125 22 20,9 O
Dundas	54 31 15,0 N	130 55 0,9 O
Dome Eliza	49 52 23,4 N	127 07 21,9 O
Estevan	49 22 58,7 N	126 32 38,5 O
Pointe Estevan	49 23 1,3 N	126 32 36,0 O
Gabriola	49 09 11,8 N	123 50 35,4 O
Green	54 34 7,0 N	130 42 31,5 O
Holberg	50 38 22,1 N	128 07 38,4 O
Pointe Hunter	53 15 24,4 N	132 42 53,8 O
Ivoire	52 16 11,2 N	128 24 24,8 O
KAP100	49 19 31,3 N	123 08 1,0 O
Klemtu	52 34 45,3 N	128 33 49,1 O
Lennard	49 06 37,5 N	125 55 24,7 O
Île Maitland	53 44 3,9 N	128 56 19,8 O
Masset sud	53 57 8,7 N	132 06 45,7 O
Mont Gil	53 15 46,1 N	129 11 49,4 O
Mont Hays	54 17 2,0 N	130 18 55,8 O
Mont Helmcken	48 24 7,9 N	123 34 22,0 O
Mont Newton	48 36 47,6 N	123 26 37,1 O
Mont Ozzard	48 57 34,6 N	125 29 35,4 O
Mont Parke	48 50 23,1 N	123 17 45,6 O
Naden Harbour	53 57 14,8 N	132 56 22,2 O
Nootka	49 35 33,4 N	126 36 55,3 O
Île Porcher	53 55 3,2 N	130 21 0,2 O
RAMP de Port Hardy	50 41 33,3 N	127 41 56,8 O
SCTM de Prince Rupert	54 19 51,5 N	130 16 41,9 O
Bras de mer Rose	53 13 18,5 N	131 13 5,7 O
S1	52 06 13,4 N	128 04 30,2 O
S2	50 31 41,7 N	126 47 24,0 O
S3	50 09 2,7 N	125 22 17 O
S4	48 59 1,0 N	124 52 25,7 O
Texada	49 41 54,0 N	124 26 18,7 O
Île Trutch	53 05 20,4 N	129 40 1,4 O
Bras de mer Van	53 15 5,7 N	132 32 31,9 O
SCTM de Victoria	48 39 1,1 N	123 26 56,0 O
West Vancouver	49 20 41,6 N	123 10 54,2 O

N° de l'invitation - Solicitation No.

F1705-170158/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F1705-170158

N° de la modif - Amd. No.

**001**

File No. - N° du dossier

VIC-7-40201

Id de l'acheteur - Buyer ID

VIC246

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

#### 4.0 Terminologie

A : ampères

ACL : affichage à cristaux liquides

AMRC : accès multiples par répartition de code

ATS : commutateur de transfert automatique

ca : courant alternatif

cc : courant continu

RMR: représentants mobiles de réparation (RMR) certifié du fabricant d'origine

DEL : diode électroluminescente

ECU : unité de commande électronique

GCC : Garde côtière canadienne

**GMS GSM** : système global de communications mobiles

Hz : Hertz

IDMT : retard dépendant

IHM : interface homme-machine

kVA : kilovoltampère

kVAh : kilovoltampèrereheures

kVAr : kilovoltampère réactif

kW : kilowatts

kWh : kilowattheures

MPO : Pêches et Océans Canada

NEMA: National Electrical Manufacturers Association

PLC : automate programmable

RNIS : réseau numérique à intégration de services

SCADA : télésurveillance et acquisition de données

SMS : service d'envoi de messages courts

SNMP : protocole de gestion de réseau simple

TCP/IP : transmission Control Protocol/Internet Protocol

USB : bus série universel

V : volts

W : watts

N° de l'invitation - Sollicitation No.

F1705-170158/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F1705-170158

N° de la modif - Amd. No.

**001**

File No. - N° du dossier

VIC-7-40201

Id de l'acheteur - Buyer ID

VIC246

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## **SOUS L'ANNEXE « B » – BASE DE PAIEMENT**

**Supprimer tel qu'indiqué**

**Insérer/remplacer par :**

### **ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT**

Cette annexe contient six (6) tableaux d'évaluation financière:

Tableau B.1 – Prix fermes des tableaux de commande de moteur (incluant le service de soutien technique normal et d'urgence par téléphone et par courriel par des représentants mobiles de réparation (RMR) certifiés

Tableau B.2 – Tarifs d'appels de services fermes (Aller-Retour sans escale jusqu'à/de l'établissement de l'Offrant) pour le soutien technique normal et d'urgence sur place par des RMRs certifiés à la base GCC de Victoria ou de Prince Rupert

Tableau B.3 – Taux horaires fermes pour soutien technique normal et d'urgence sur place après l'arrivée du RMR certifié au site désigné de la GCC.

**Tableau B.4 – Frais de déplacement et de subsistance du RMR (excluant les frais d'appel de services et taux horaires des tableaux B.2 et B.3)**

Tableau B.5 – Taux de majoration ferme sur les matériaux et pièces détachées

Tableau B.6 – Prix évalué de l'offre

**L'Offrant doit remplir et soumettre avec son offre les tableaux d'évaluation financière B.1, B.2, B.3 and B.5 en respectant les instructions fournies dans la présente annexe, faute de quoi l'offre sera déclarée irrecevable.**

L'Offrant doit proposer des prix et taux fermes pour chaque période de l'offre à commandes (Année 1, Année 2 et Année 3).

Les prix et taux offerts doivent en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés (DDP) jusqu'à destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

L'utilisation annuelle estimative indiquée dans la présente annexe est donnée aux fins d'évaluation seulement et ne constitue pas un engagement de la part du Canada. Il ne s'agit que d'une estimation de la valeur potentielle de toutes les commandes subséquentes à l'offre à commandes qui pourraient être passées par les utilisateurs désignés.

Une offre financière portant uniquement sur une partie du besoin sera déclarée irrecevable. Les services offerts gratuitement doivent être indiqués comme «S/O» (sans objet) ou avec un prix de «0,00\$» faute de quoi ils seront considérés comme indisponibles et auront pour conséquence de rendre l'offre irrecevable.

Il n'est pas obligatoire pour l'Offrant de remplir la colonne du total multiplié pour que son offre financière soit prise en considération. Ces calculs sont seulement fournis en support de l'évaluation financière précisée à la section B.6 de cette annexe.

Toute offre comportant des exigences de quantité minimum sera déclarée irrecevable.

Aucuns autres frais ne seront autorisés.

### B.1 – PRIX FERMES DES TABLEAUX DE COMMANDE DE MOTEUR

**L'Offrant doit proposer des prix fermes tout compris excluant les taxes applicables (TPS/T VH) pour les limites de quantité indiquées ci-dessous (1 à 4, 5 à 9, and 10+) pour chaque période de l'offre à commandes (Année 1, Année 2 et Année 3).**

Les prix offerts doivent inclure toutes charges applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les dessins de conception, les logiciels sous licence, les services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence, les frais d'expédition, les frais de courage, les droits de douane et taxes d'accise canadiens et les frais de soutien technique par téléphone et courriel par des représentants mobiles de réparation (RM) certifiés par le fabricant d'origine. A des fins d'évaluation financière uniquement, le Canada utilisera le total multiplié pour deux (2) commandes individuelles de 10 unités livrées à Victoria + 10 unités livrées à Prince Rupert)

Art.	Description	A	à	B	C	D	E	G = A * [C+D+E]	Délai de livraison à destination après réception d'une commande (ARC) et selon l'approbation par la GCC des dessins de conception (l'Offrant doit spécifier)	
		Quantité par commande individuelle	Prix unitaire ferme Année 1*	(TPS/T VH en sus)	Prix unitaire ferme Année 2*	(TPS/T VH en sus)	Prix unitaire ferme Année 3*	(TPS/T VH en sus)	Total multiplié évalué	
1	Fournir et livrer des tableaux de commande de moteur en conformité avec le besoin décrit à l'annexe "A" rendu droits acquittés (DDP) jusqu'à la base GCC au 25, rue Huron, Victoria C.-B. V8V 4V9	1 à 4 unités	\$ chaque		\$ chaque		\$ chaque		s/o	_____ weeks ARC
		5 à 9 unités	\$ chaque		\$ chaque		\$ chaque		s/o	_____ weeks ARC
		<b>10+</b>	\$ chaque		\$ chaque		\$ chaque		\$	_____ weeks ARC
2	Fournir et livrer des tableaux de commande de moteur en conformité avec le besoin décrit à l'annexe "A" rendu droits acquittés (DDP) jusqu'à la base GCC au #1 Route Coast Guard, Prince Rupert C.-B. V8J 3R1	1 à 4 unités	\$ chaque		\$ chaque		\$ chaque		s/o	_____ weeks ARC
		5 à 9 unités	\$ chaque		\$ chaque		\$ chaque		s/o	_____ weeks ARC
		<b>10+</b>	\$ chaque		\$ chaque		\$ chaque		\$	_____ weeks ARC
<b>B.1 Total évalué – Tableaux de commande</b>									\$	

\*Voir à la section 7.3.1 de la section B pour les dates de début et de fin de chaque période de l'offre à commandes

## B.2 – TARIFS D'APPELS DE SERVICES FERMES

### L'Offrant doit proposer des tarifs d'appels de services fermes tout compris pour chaque période de l'offre à commandes, la TPS ou la TVH en sus.

Les taux de rappel fermes doivent être établis seulement en fonction du temps de déplacement direct DE l'établissement de l'Offrant situé a l'établissement de l'Offrant (*l'Offrant doit préciser l'adresse*) VERS les lieux de travail indiqués ci-dessous ET du temps de RETOUR DIRECT vers l'établissement de l'Offrant (aller-retour sans escale). Ensuite, la livraison et le transport aux sites distants seront la responsabilité de la GCC

- **Appels de service pendant les heures normales:** de 8 h à 16 h, heure du Pacifique (du lundi au vendredi, à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés observés au Canada)

- **Appels de service en dehors des heures normales:** de 16h01 à 7h59, heure du Pacifique du lundi au vendredi, et tarif ferme pour les samedis, dimanches et les jours fériés observés au Canada)

- **Soutien technique normal :** de 8 h à 16 h, heure du Pacifique (du lundi au vendredi, à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés observés au Canada). Le RMR doit répondre dans un délai de trois (3) heures à compter de la réception de la demande par téléphone ou par courriel et il doit arriver sur place comme mutuellement négocié entre la GCC et l'offrant.

- **Soutien technique d'urgence :** 24 heures par jour, sept (7) jours par semaine (y compris les jours fériés observés au Canada). Le RMR doit répondre dans un délai d'une (1) heure à compter de la réception de la demande, et il doit arriver sur place dans un délai de quatre (4) heures à compter de la réception de la première demande par téléphone ou par courriel.

Les tarifs des appels de services complets seront exigés UNE SEULE FOIS par commande émise.

Les estimations seront effectuées sans frais pour le Canada. Aucuns autres frais d'appel de services ne seront admis.

Art.	Description	JUSQU'À/DE	A	C	D	E	G = A * [C+D+E]
			Aller-Retour sans escale	Nombre annuel estimatif d'appels de service	Tarif ferme pour un (1) appel Année 1*	Tarif ferme pour un (1) appel Année 2*	Tarif ferme pour un (1) appel Année 3*
1	Tarif d'appel pour soutien technique normal pendant les heures normales pour un (1) RMR	Victoria C.-B. Prince Rupert C.-B.	5 appels 5 appels	\$ _____ \$ _____	\$ _____ \$ _____	\$ _____ \$ _____	\$ _____ \$ _____
2	Tarif d'appel pour soutien technique normal en dehors des heures normales pour un (1) RMR	Victoria C.-B. Prince Rupert C.-B.	1 appel 1 appel	\$ _____ \$ _____	\$ _____ \$ _____	\$ _____ \$ _____	\$ _____ \$ _____
3	Tarif d'appel pour soutien technique d'urgence pendant les heures normales pour un (1) RMR	Victoria C.-B. Prince Rupert C.-B.	1 appel 1 appel	\$ _____ \$ _____	\$ _____ \$ _____	\$ _____ \$ _____	\$ _____ \$ _____

## B.2 – TARIFS D'APPELS DE SERVICES FERMES

### L'Offrant doit proposer des tarifs d'appels de services fermes tout compris pour chaque période de l'offre à commandes, la TPS ou la TVH en sus.

Les taux de rappel fermes doivent être établis seulement en fonction du temps de déplacement direct DE l'établissement de l'Offrant situé a l'établissement de l'Offrant (aller-retour sans escale). Ensuite, la livraison et le transport aux sites distants seront la responsabilité de la GCC dimanches et des jours fériés observés au Canada)

- **Appels de service en dehors des heures normales:** de 8 h à 16 h, heure du Pacifique (du lundi au vendredi, et tarif ferme pour les samedis, dimanches et les jours fériés observés au Canada)

• **Soutien technique normal :** de 8 h à 16 h, heure du Pacifique (du lundi au vendredi, à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés observés au Canada). Le RMR doit répondre dans un délai de trois (3) heures à compter de la réception de la demande par téléphone ou par courriel et il doit arriver sur place comme mutuellement négocié entre la GCC et l'offrant.

- **Soutien technique d'urgence :** 24 heures par jour, sept (7) jours par semaine (y compris les jours fériés observés au Canada). Le RMR doit répondre dans un délai d'une (1) heure à compter de la réception de la demande, et il doit arriver sur place dans un délai de quatre (4) heures à compter de la réception de la première demande par téléphone ou par courriel.

Les tarifs des appels de services complets seront exigés UNE SEULE FOIS par commande émise.

Les estimations seront effectuées sans frais pour le Canada. Aucuns autres frais d'appel de services ne seront admis.

Art.	Description	JUSQU'À/DE	Aller-Retour sans escale	Nombre annuel estimatif d'appels de service	Tarif ferme pour un (1) appel Année 1*	Tarif ferme pour un (1) appel Année 2*	D	E	G = A * [C+D+E]
4	Tarif d'appel pour soutien technique d'urgence en dehors des heures normales pour un (1) RMR	Victoria C.-B. Prince Rupert C.-B.	1 appel 1 appel	\$ _____ \$ _____	\$ _____ \$ _____	\$ _____ \$ _____	\$ _____ \$ _____	\$ _____ \$ _____	\$ _____ \$ _____
<b>B.2 Total évalué – Frais d'appels de service</b>									\$ _____

\*Voir à la section 7.3.1 de la section B pour les dates de début et de fin de chaque période de l'offre à commandes

### B.3 – TAUX HORAIRES FERMES POUR SOUTIEN TECHNIQUE SUR PLACE

**L'Offrant doit proposer des taux horaires fermes pour chaque période de l'offre à commandes, la TPS ou la TVH en sus.**

Les taux offerts excluent le temps de déplacement jusqu'à/de l'établissement de l'Offrant (Voir au tableau B.2 – Tarifs fermes d'appels de services) et les de subsistance encourus par le RMR pendant l'exécution des travaux sur le site désigné de la GCC (Voir au tableau B.4 – Frais de subsistance).

- **Tarif horaire pendant les heures normales :** de 8 h à 16 h, heure du Pacifique (du lundi au vendredi, à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés observés au Canada)
- **Tarif horaire en dehors des heures normales :** de 16h01 à 7h59, heure du Pacifique du lundi au vendredi, et tarif ferme pour les samedis, dimanches et les jours fériés observés au Canada)

Les taux horaires doivent être TOUT COMPRIS et inclure L'ENSEMBLE de la main-d'œuvre, des outils et équipements nécessaires au métier, à la supervision et aux profits requis pour les travaux décrits à l'annexe A.

Les taux horaires s'appliqueront au temps de déplacement seulement quand la GCC exigera du RMR qu'il se rende à un point de ramassage autre que celui de la base GCC de Victoria ou de Prince-Rupert, soumis à l'autorisation préalable du/de la responsable technique.

L'Offrant ne doit effectuer aucune heure supplémentaire sauf s'il en a reçu l'autorisation préalable dans la commande autorisée.

L'Offrant sera seulement payé pour les heures réellement travaillées aux taux horaires fermes précisés dans cette annexe.

L'Offrant sera payé un montant minimum d'une heure, calculé à partir de l'heure d'arrivée de l'entrepreneur sur place. Tout le temps facturable additionnel dépassant la première heure sera arrondi au quart d'heure le plus près.

L'Offrant doit fournir, sur demande du responsable technique de la GCC, des copies des feuilles de temps indiquant l'heure d'arrivée au site et l'heure de départ afin de justifier les heures réclamées.

Art.	Description	A	C	D	E	$G = A * [C+D+E]$	Total multiplié évalué
1	Taux horaire pendant les heures normales pour un (1) RMR	20 heures	_____ \$/heure	_____ \$/heure	_____ \$/heure	_____ \$	
2	Taux horaire en dehors des heures normales pour un (1) RMR	5 heures	_____ \$/heure	_____ \$/heure	_____ \$/heure	_____ \$	
<b>B.3 Total évalué – Frais de main d'œuvre</b>							_____ \$

\*Voir à la section 7.3.1 de la section B pour les dates de début et de fin de chaque période de l'offre à commandes

N° de l'invitation - Sollicitation No.

F1705-170158/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F1705-170158

N° de la modif - Amd. No.

**001**

File No. - N° du dossier

VIC-7-40201

Id de l'acheteur - Buyer ID

VIC246

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### B.4 –FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, **et** à l'utilisation d'un véhicule privé **et aux faux frais** qui sont précisées aux appendices B, C et D de la *Directive sur les voyages du Conseil national mixte* (<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/fr>) et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». **Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.**

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par la/le responsable technique.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

##### Exclusions:

Les provisions du tableau B.4 ne s'appliqueront pas aux frais de déplacement et de subsistance encourus par le RMR pour les allers-retours directs sans escale jusqu'à/de la base GCC de Victoria et Prince Rupert décrits au tableau B.2 – Tarifs fermes d'appels de services.

#### B.5 – TAUX DE MAJORIZATION FERME SUR LES MATERIAUX ET PIÈCES DE RECHANGE

**Offerors are required to submit firm mark-up rates for each period of the Standing Offer.**

L'Offrant sera remboursé pour les matériaux et pièces de rechange dont le coût a été raisonnablement et correctement engagé pour l'exécution des travaux.

Les matériaux et autres frais (sauf les fournitures gratuites) seront payés au prix de revient effectif (ce qui comprend le coût de facturation, les frais de transport, les frais de change, les frais de douane et les frais de courtage) plus une majoration ferme (qui comprend les frais d'achat, les frais de manutention interne, les dépenses générales et administratives et le bénéfice) sur dépôt d'un état ventilé appuyé de pièces justificatives.

La taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) est en sus, si elle s'applique, et doit être indiquée à titre d'article distinct.

Toutes les demandes de remboursement doivent être appuyées par une copie des factures et reçus.

Item	Description	Dépense annuelle estimative avant majoration CAD\$	Taux de majoration ferme (L'Offrant doit compléter)	Total évalué**
		A	B	C = A * (1+B)
1	ANNÉE 1*	10 000\$	+ _____ %	\$
2	ANNÉE 2*	10 000\$	+ _____ %	\$
3	ANNÉE 3*	10 000\$	+ _____ %	\$
<b>B.5 Total évalué – Coûts des matériaux et pièces de rechange</b>				\$

\* Voir à la section 7.3.1 de la section B pour les dates de début et de fin de chaque période de l'offre à commandes

\*\* Exemple du total évalué pour l'article 1 : Si B = 5% alors C = A\* [(1+%) = 10 000 \$ \* (1+0.05) = 10 500 \$

N° de l'invitation - Solicitation No.

F1705-170158/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F1705-170158

N° de la modif - Amd. No.

**001**

File No. - N° du dossier

VIC-7-40201

Id de l'acheteur - Buyer ID

VIC246

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### PRIX ÉVALUÉ DE L'OFFRE ET BASE DE SELECTION

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

<b>TABLE B.6 – PRIX ÉVALUÉ</b>	<b>TOTAL</b> (Year 1 + Year 2 + Year 3)
<b>Tableaux de commande</b> (d'après le tableau B.1)	\$
<b>Frais d'appels de service</b> (d'après le tableau B.2)	+ \$
<b>Frais de main d'œuvre</b> (d'après le tableau B.3)	+ \$
<b>Frais de déplacement et de subsistance</b> (d'après le tableau B.4)	Sans objet aux fins d'évaluation financières
<b>Coûts des matériaux et pièces de rechange</b> (d'après le tableau B.5)	+ \$
<b>B.6 PRIX ÉVALUÉ DE L'OFFRE (TPS/TVH en sus)</b>	= _____ \$

-----Toutes les autres conditions restent inchangées-----